017-251710687-20230314-DELIB052023-DE Reçu le 16/03/2023

Délibération nº 05/ 2023

SIL

Syndicat Inter communautaire du Littoral

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 14 mars 2023

Le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire le 14 mars 2023, sur convocation faite le 28 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 31 Nombre de conseillers présents : 22

Président Didier SIMONNET

Secrétaire de séance : CRÉTIN Emmanuel

Présents titulaires :

ADOLPHE Mariette – CRETIN Emmanuel - LAFARIE Thomas – LAUMONIER Bernard - PORTIER Myriam - RENOUX Éric - SAINTLOS Thierry – SIMONNET Didier - BESSAGUET Bruno - BLANCHE Hervé – BURNET Alain - DURIEUX Michel – LESAUVAGE Thierry - MAUGAN Claude - MORIN Henri – PACAUD Lionel - ROUYER Denis - VILLAUTREIX Marie-Josée - BROUHARD Patrice - SERVENT François

Présents suppléants délégués : CUVILLER Armelle – BARCAT Jacky

Titulaires excusés

DUJEAN Bruno – DURESSAY Julien – MADRANGES Gilles - ROY Serge - CHEVILLON Pierre - PARENT Michel - RABELLE Dominique – ROBILLARD Patrice – BERCHKOFF Thibault – KAREHNKE Anne - VITET Françoise

Objet : Modification des représentants au Syndicat Intercommunautaire du Littoral

 Modification des représentants de la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron

Monsieur Rodolphe VATON élu délégué suppléant remplace Monsieur Philippe RAYNAL

A l'unanimité, les élus ont pris acte.

Le Président Didier SIMONNET

1

017-251710687-20230314-DELIB052023-DE Reçu le 16/03/2023

Transmis en sous-préfecture le : Affiché le : Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un défai de 2 mois à compter de sa publication : - d'un récours gràcieux auprés du SIL, 3 avenue Maurice Chupin 17300 Rochefort - d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Run de Blossac 86000 Poitiers

017-251710687-20230314-DELIB062023-DE Reçu le 16/03/2023

Délibération 06/2023

SIL

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Comité Syndical
- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
 - Séance du 14 mars 2023

Le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire le 14 mars 2023, sur convocation faite et affichée le 7 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 31 Nombre de conseillers présents : 22

Président : Didier SIMONNET

Secrétaire de séance : CRETIN Emmanuel

Présents titulaires

ADOLPHE Mariette -- CRETIN Emmanuel - LAFARIE Thomas -- LAUMONIER Bernard -- PORTIER Myrlam -- RENOUX Éric -- SAINTLOS Thierry -- SIMONNET Didier -- BESSAGUET Bruno -- BLANCHE Hervé -- BURNET Alain -- DURIEUX Michel -- LESAUVAGE Thierry -- MAUGAN Claude -- MORIN Henri -- PACAUD Lionel -- ROUYER Denis -- VILLAUTREIX Marie-Josée -- BROUHARD Patrice -- SERVENT François

Présents suppléants délégues :

CUVILLER Armelle - BARCAT Jacky

Titulaires excusés :

DUJEAN Bruno – DURESSAY Julien – MADRANGES Gilles – ROY Serge - CHEVILLON Pierre – PARENT Michel - RABELLE Dominique – ROBILLARD Patrice – BERCHKOFF Thibault – KAREHNKE Anne - VITET Françoise

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

017-251710687-20230314-DELIB062023-DE Reçu le 16/03/2023

Objet: Approbation du compte de gestion 2022

Le Comité syndical:

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion 2022

Après avoir constaté que le comptable public a repris, dans ses écritures, au titre de l'exercice comptable 2022 :

- le montant de tous les titres de recettes émis,
- le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- le montant de toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer,
- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice,

Après avoir constaté la conformité du compte de gestion avec le compte administratif

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales

Le comité syndical prend acte de la régularité du Compte de Gestion dressé par la Cheffe de Poste du SGC de Rochefort, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et autorise le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

DIdiar SIMONNET

Votée à l'unanimité

Transmis en sous-préfecture le : Affiché le :

Certifié exécutoire le :

Délais et voies de recours. Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (affichage ou insertion dans le recueil des actes administratifs) des actes réglomentaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délui de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le hiais du site Internet www.telerecours.fr

017-251710687-20230314-DELIB072023-BF Regu le 16/03/2023

Délibération 07/2023

SIL

Syndicat Inter communautaire du Littoral

Comité Syndical

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 14 mars 2023

Le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire le 14 mars 2023, sur convocation faite et affichée le 7 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 31 Nombre de conseillers présents : 22

Président Didier SIMONNET

Secrétaire de séance : CRETIN Emmanuel

Présents titulaires :

ADOLPHE Mariette – CRETIN Emmanuel - LAFARIE Thomas – LAUMONIER Bernard - PORTIER Myriam - RENOUX Éric - SAINTLOS Thierry – SIMONNET Didier - BESSAGUET Bruno - BLANCHE Hervé – BURNET Alain - DURIEUX Michel – LESAUVAGE Thierry - MAUGAN Claude - MORIN Henri – PACAUD Lionel - ROUYER Denis - VILLAUTREIX Marie-Josée - BROUHARD Patrice - SERVENT François

Présents suppléants délégués :

CUVILLER Armelle - BARCAT Jacky

Titulaires excusés :

DUJEAN Bruno – DURESSAY Julien – MADRANGES Gilles - ROY Serge - CHEVILLON Pierre - PARENT Michel - RABELLE Dominique – ROBILLARD Patrice – BERCHKOFF Thibault – KAREHNKE Anne - VITET Françoise

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

Objet: Approbation du compte administratif 2022

Le Comité syndical:

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article E.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le chef de l'exécutif pour présider au vote du compte administratif;
- Considérant que Monsieur Alain BURNET a été élu pour présider la séance pour le vote du compte administratif;
- Monsieur Didier SIMONNET s'étant retiré lors du vote du compte administratif;

017-251710687-20230314-DELIB072023-BF Reçu le 16/03/2023

- Après avoir approuvé le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public ;
- Après avoir entendu le rapport de présentation du compte administratif 2022 dont la synthèse est annexée à la présente délibération;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales

er SIMONNET

- approuve le compte administratif 2022
- prend acte des tonnages traités en 2022
- autorise le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

Votée à l'unanimité

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le : Certifié exécutoire le :

Délais et voies de recours: Recours gracieux on recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (affichage ou inscribin dans le recueil des actes administratifs) des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fern à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr

017-251710687-20230314-DELIB072023-BF Reçu le 16/03/2023

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	BP 2022	CA 2022	%
011	Charges à carac	tère génér	al	12 464 583,11	12 272 793,62	98%
		60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	12 079 358,11	11 950 635,93	99%
		6041	Traitement des déchets ménagers	6 896 000,00	6 896 880,39	100%
		6042	Traitement du biodéchets	4 858,11	6 216,33	128%
		6043	Traitement des déchets verts	810 000,00	765 162,62	94%
		6044	Traitement du stabilisat	672 000,00	677 235,52	101%
		6045	Traitement des EMR	3 690 000,00	3 601 725,08	98%
		606	Achats non stockés	6 500,00	3 415,99	53%
		61	SERVICES EXTERIEURS	130 975,00	104 028,06	79%
		62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	148 250,00	113 696,63	77%
		63	IMPOTS ET TAXES	106 000,00	104 433,00	99%
012	Charges de per	sonnel et f	rais assimilés	242 800,00	227 875,04	94%
65	Indémnités de			80 700,00	80 326,62	100%
66	Charges financi	ières		2 027 918,11	1 828 239,89	90%
67	Charges except			225 000,00	222 996,48	99%
68	Provisions pou			200 000,00	200 000,00	100%
022	Dépenses imprévues			88,15	0,00	0%
023	Virement à la section d'in		vestissement	462 377,53	0,00	0%
042	Amortissemen	ts		3 112 000,00	3 108 981,74	100%
			Total Général	18 815 466,90	17 941 213,39	95%

Recettes de fonctionnement

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	BP 2022	CA 2022	%
013	Atténuations de	e charges		10 200,00	11 663,70	114%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			1 745 626,00	1 442 155,45	83%
		703	Ventes de produits résiduels	73 000,00	18 103,77	25%
		7031	Ventes matériaux ferreux et non-fe	73 000,00	18 103,77	25%
		706	Prestations de services	1 672 626,00	1 424 051,68	85%
		7061	Recette déchets ménagers	570 000,00	545 139,31	96%
		7062	Vente chaleur	474 000,00	444 957,12	94%
		7063	Recette déchets verts	8 626,00	0,00	0%
	_	7064	Vente électricité	620 000,00	433 955,25	70%
74	Subventions d'	exploitatio	on	15 911 328,00	15 823 662,96	99%
75	Autres produits			0,00	1,96	
77	Produits excep			0,00	368 171,90	
78	Reprises sur am	nortisseme	ents, dépréc. & provisions	0,00	0,00	
002	Excédent de fo			1 148 312,90	1 148 312,90	100%
			Total Général	18 815 466,90	18 793 968,87	100%

017-251710687-20230314-DELIB072023-BF Reçu le 16/03/2023

Dépenses d'investissement

Chapitres	Désignation	BP 2022	CA 2022	%
020	Dépenses imprévues	300 000,00	0,00	0%
1641	Emprunts en euros	3 564 376,27	3 564 376,27	100%
2031	Frais d'études	122 500,00	25 700,00	21%
2088	Autres immobilisations incorporelles	15 000,00	15 200,00	101%
21	Investissements 2022	203 326,10	9 783,98	5%
23	Investissements en cours	505 500,60	44 355,58	9%
	Total Général	4 710 702,97	3 659 415,83	78%

Recettes d'investissement

Chapitres	Désignation	BP 2022	CA 2022	%
001	Excédent d'investissement reporté	1 136 325,44	1 136 325,44	100%
021	Virement de la section de fonctionnement	462 377,53	0,00	0%
28	Amortissements	3 112 000,00	3 108 981,74	100%
	Total Général	4 710 702,97	4 245 307,18	90%

TONNAGES TRAITES EN 2022

Membres / Entente	Tonnages OM	Tonnages DV	Tonnages Biodéchets	Tonnages EMR
CARA	28 744	14 080		6 921
CARO	17 273	5 282	143	4 083
ссіо	9 200	9 895	297	3 330
ССВМ	2 697	3 068	. Kralite	754
CYCLAD	2 659			
TOTAL GENERAL	60 572	32 325	440	15 088

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25171068700020

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Synd.Intercom. du Littoral Synd.Intercom. du Littoral

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ROCHEFORT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET: Principal (2)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales Modalités de vote du budget 4 II - Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9 B2 - Balance générale du budget - Recettes 10 III - Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16 **IV - Annexes** A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 24 A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 26 27 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions 28 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 29 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 30 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet Sans Objet A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 31 A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 32 A8.3 - Opérations liées aux cessions 33 A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 34 A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 35 A10 - Etat des travaux en régie 36 **B** - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1.1 - Etat du personnel 39 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 41 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 42

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		D	EPENSES		RECETTES	SOLDI	E D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	Α	17 941 213,39	G	17 645 655,97	G-A	-295 557,42
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	3 659 415,83	Н	3 108 981,74	Н-В	-550 434,09

Report en section С 0,00 | 1 148 312,90 REPORTS DE (si déficit) d'exploitation (002) (si excédent) L'EXERCICE D Report en section 0,00 1 136 325,44 N-1 d'investissement (001) (si déficit) (si excédent)

 DEPENSES
 RECETTES
 SOLDE D'EXECUTION (1)

 TOTAL (réalisations + reports)
 P= 21 600 629,22 G+H+I+J
 Q= 23 039 276,05 G+H+I+J
 =Q-P
 1 438 646,83

	Section d'exploitation	E	0,00	к	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F	79 235,14	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	79 235,14	= K+L	0,00

		DEP	ENSES	RE	CETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	17 941 213,39	= G+I+K	18 793 968,87	852 755,48
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	3 738 650,97	= H+J+L	4 245 307,18	506 656,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	21 679 864,36	= G+H+I+J+K+L	23 039 276,05	1 359 411,69

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTA	L DE LA SECTION D'EXPLOITATION	E 0,0	0 κ 0,00
011	Charges à caractère général	0,0	0
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,0	0
014	Atténuations de produits	0,0	0
65	Autres charges de gestion courante	0,0	0
66	Charges financières	0,0	0
67	Charges exceptionnelles	0,0	0
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,0	0
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTA	L DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 79 235,1	4 L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,0	0,00
13	Subventions d'investissement	0,0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,0	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,0	0,00

Synd.Intercom. du Littoral - Principal - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	27 541,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	51 694,14	0,00
12012	Opération d'équipement n° 12012	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

⁽²⁾ Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽³⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	Crédits employés (ou restant à employer)			
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)	
011	Charges à caractère général	12 464 583,11	11 417 651,06	855 142,56	0,00	191 789,49	
012	Charges de personnel, frais assimilés	242 800,00	224 175,04	3 700,00	0,00	14 924,96	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	80 700,00	80 326,62	0,00	0,00	373,38	
Т	otal des dépenses de gestion courante	12 788 083,11	11 722 152,72	858 842,56	0,00	207 087,83	
66	Charges financières	2 027 918,11	1 252 139,34	576 100,55	0,00	199 678,22	
67	Charges exceptionnelles	225 000,00	222 996,48	0,00	0,00	2 003,52	
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	200 000,00	200 000,00			0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	88,15					
Tota	l des dépenses réelles d'exploitation	15 241 089,37	13 397 288,54	1 434 943,11	0,00	408 857,72	
023	Virement à la section d'investissement (4)	462 377,53					
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 112 000,00	3 108 981,74			3 018,26	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00	
	(uniquement en M44) (4)						
Tota	l des dépenses d'ordre d'exploitation	3 574 377,53	3 108 981,74			465 395,79	
	TOTAL	18 815 466,90	16 506 270,28	1 434 943,11	0,00	874 253,51	
D 00	Pour information 2 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé		Crédits emp			
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	10 200,00	11 663,70	0,00	0,00	-1 463,70
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 745 626,00	1 054 155,45	388 000,00	0,00	303 470,55
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 911 328,00	15 823 662,96	0,00	0,00	87 665,04
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,96	0,00	0,00	-1,96
Total des recettes de gestion courante		17 667 154,00	16 889 484,07	388 000,00	0,00	389 669,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	368 171,90	0,00	0,00	-368 171,90
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Tot	al des recettes réelles d'exploitation	17 667 154,00	17 257 655,97	388 000,00	0,00	21 498,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
	(uniquement en M44) (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
	TOTAL	17 667 154,00	17 257 655,97	388 000,00	0,00	21 498,03
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 148 312,90				

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	137 500,00	38 800,00	27 541,00	71 159,00
21	Immobilisations corporelles	203 326,10	9 783,98	0,00	193 542,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	505 500,60	44 355,58	51 694,14	409 450,88
	Total des opérations d'équipement	0,00	2 100,00	0,00	-2 100,00
	Total des dépenses d'équipement	846 326,70	95 039,56	79 235,14	672 052,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 564 376,27	3 564 376,27	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00			
	Total des dépenses financières	3 864 376,27	3 564 376,27	0,00	300 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	4 710 702,97	3 659 415,83	79 235,14	972 052,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	4 710 702,97	3 659 415,83	79 235,14	972 052,00
	Pour information	0,00			
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	462 377,53			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 112 000,00	3 108 981,74		3 018,26
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	3 574 377,53	3 108 981,74		465 395,79
	TOTAL	3 574 377,53	3 108 981,74	0,00	465 395,79
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 136 325,4	14		

⁽¹⁾ Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 272 793,62		12 272 793,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	227 875,04		227 875,04
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 326,62		80 326,62
66	Charges financières	1 828 239,89	0,00	1 828 239,89
67	Charges exceptionnelles	222 996,48	0,00	222 996,48
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	200 000,00	3 108 981,74	3 308 981,74
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	14 832 231,65	3 108 981,74	17 941 213,39

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 941 213 39

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 <i>14</i>	Subventions d'investissement Prov. Réglementées, amort. dérogatoires	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
	, ,	0.504.070.07	ĺ	·
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 564 376,27	0,00	3 564 376,27
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 100,00		2 100,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	38 800,00	0,00	38 800,00
21	Immobilisations corporelles (6)	9 783,98	0,00	9 783,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	44 355,58	0,00	44 355,58
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	3 659 415,83	0,00	3 659 415,83

	*
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	3 659 415,83

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Yoir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 I régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Sul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	11 663,70		11 663,70
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 442 155,45		1 442 155,45
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	15 823 662,96		15 823 662,96
75	Autres produits de gestion courante	1,96		1,96
76 77 78 <i>7</i> 9	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 368 171,90 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 368 171,90 0,00 <i>0,00</i>
	Recettes d'exploitation – Total	17 645 655,97	0,00	17 645 655,97

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1 1 148 312,90

> TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 18 793 968,87

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>14</i>	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106) Subventions d'investissement <i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>	0,00 0,00	0,00 0,00 <i>0,00</i>	0,00 0,00 0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles(5) Immobilisations corporelles(5) Immobilisations reçues en affectation(5) Immobilisations en cours(5) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 3 108 981,74	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 3 108 981,74
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (6) Charges à répartir plusieurs exercices	0,00	0,00 <i>0,00</i>	0,00 <i>0,00</i>
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	3 108 981,74	3 108 981,74

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	1 136 325,44
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 245 307,18

Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Voir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits employés (ou restant à employer)			
art (1)		ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général (2) (3)	12 464 583,11	11 417 651,06	855 142,56	0,00	191 789,49
604	Achats d'études, prestations de services	12 072 858,11	11 171 019,94	776 200,00	0,00	125 638,17
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	391,69	0,00	0,00	1 608,31
6064	Fournitures administratives	3 000,00	1 763,59	284,96	0,00	951,45
6066 6132	Carburants Locations immobilières	1 500,00 7 000,00	975,75 6 502,32	0,00 0,00	0,00 0,00	524,25 497,68
6135	Locations mobilières	6 000,00	3 105,71	0,00	0,00	2 894,29
614	Charges locatives et de copropriété	1 700,00	1 466,46	0,00	0,00	233,54
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	3 500,00	5 893,00	2 253,30	0,00	-4 646,30
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	975,89	0,00	0,00	24,11
61558	Entretien autres biens mobiliers Maintenance	21 000,00 1 000,00	2 000,00 0,00	2 752,80 0,00	0,00 0,00	16 247,20
6156 6161	Multirisques	14 000,00	11 435,78	0,00	0,00	1 000,00 2 564,22
617	Etudes et recherches	74 775,00	10 581,30	57 061,50	0,00	7 132,20
6226	Honoraires	104 000,00	76 975,02	16 590,00	0,00	10 434,98
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6228	Divers	5 000,00	1 517,96	0,00	0,00	3 482,04
6231	Annonces et insertions	500,00	1 500,00	0,00	0,00	-1 000,00
6237 6238	Publications Divers	10 000,00 750,00	245,00 680,00	0,00 0,00	0,00 0,00	9 755,00 70,00
6251	Voyages et déplacements	3 400,00	4 405,58	0,00	0,00	-1 005,58
6257	Réceptions	2 000,00	1 093,57	0,00	0,00	906,43
6262	Frais de télécommunications	1 100,00	384,63	0,00	0,00	715,37
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	9 890,78	0,00	0,00	5 109,22
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6288	Autres	1 000,00	414,09	0,00	0,00	585,91
63512 637	Taxes foncières Autres impôts, taxes (autres organismes)	105 000,00 1 000,00	104 433,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	567,00 1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	242 800,00	224 175,04	3 700,00	0,00	14 924,96
6218	Autre personnel extérieur	19 000,00	20 000,00	3 700,00	0,00	-4 700,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	98,69	0,00	0,00	101,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	1 767,60	0,00	0,00	232,40
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	316,78	0,00	0,00	183,22
6411	Salaires, appointements, commissions	150 000,00	114 117,15	0,00	0,00	35 882,85
6413	Primes et gratifications	0,00	31 833,02	0,00	0,00	-31 833,02
6415 6451	Supplément familial Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	600,00 25 000,00	693,00 20 274,39	0,00 0,00	0,00 0,00	-93,00 4 725,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 000,00	28 237,06	0,00	0,00	6 762,94
6454	Cotisations au Pôle emploi	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	7 000,00	4 455,99	0,00	0,00	2 544,01
648	Autres charges de personnel	3 000,00	2 381,36	0,00	0,00	618,64
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 700,00	80 326,62	0,00	0,00	373,38
6531	Indemnités élus	73 000,00	75 736,08	0,00	0,00	-2 736,08
6532 6533	Frais de mission élus	3 000,00 4 000,00	123,80	0,00	0,00	2 876,20
6533 6542	Cotisations de retraite élus Créances éteintes	600,00	3 881,69 583,30	0,00 0,00	0,00 0,00	118,31 16,70
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	1,75	0,00	0,00	98,25
	AL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	12 788 083,11	11 722 152,72	858 842,56	0,00	207 087,83
66	Charges financières (b) (5)	2 027 918,11	1 252 139,34	576 100,55	0,00	199 678,22
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 050 000,00	1 850 321,78	0,00	0,00	199 678,22
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-22 081,89	-598 182,44	576 100,55	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	225 000,00	222 996,48	0,00	0,00	2 003,52
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	84,00	0,00	0,00	-84,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	225 000,00	222 912,48	0,00	0,00	2 087,52
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	200 000,00	200 000,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	200 000,00	200 000,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	88,15				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	15 241 089,37	13 397 288,54	1 434 943,11	0,00	408 857,72
023	Virement à la section d'investissement	462 377,53				
		•				

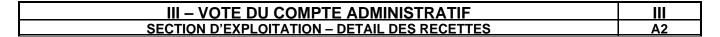
Synd.Intercom. du Littoral - Principal - CA - 2022

Chap/	Libellé (1)	Cuádito	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
art (1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	3 112 000,00	3 108 981,74			3 018,26
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 112 000,00	3 108 981,74			3 018,26
то	TAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 574 377,53	3 108 981,74			465 395,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 574 377,53	3 108 981,74			465 395,79
	AL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	18 815 466,90	16 506 270,28	1 434 943,11	0,00	874 253,51
D	Pour information 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	576 100,55
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-598 182,44
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-22 081,89

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

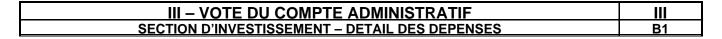


Chap/	Libellé (1)		Crédits empl	oyés (ou restan	ıt à employer)	
art(1)	`,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges (2)	10 200,00	11 663,70	0,00	0,00	-1 463,70
64198	Autres remboursements	1 200,00	7 829,11	0,00	0,00	-6 629,11
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	9 000,00	3 834,59	0,00	0,00	5 165,41
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 745 626,00	1 054 155,45	388 000,00	0,00	303 470,55
703	Ventes de produits résiduels	73 000,00	9 103,77	9 000,00	0,00	54 896,23
706	Prestations de services	1 672 626,00	1 045 051,68	379 000,00	0,00	248 574,32
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 911 328,00	15 823 662,96	0,00	0,00	87 665,04
74	Subventions d'exploitation	15 911 328,00	15 823 662,96	0,00	0,00	87 665,04
75	Autres produits de gestion courante	0.00	1.96	0.00	0.00	-1.96
7588	Autres	0.00	1.96	0.00	0.00	-1.96
TOTAL	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES	17 667 154,00	16 889 484,07	388 000,00	0,00	389 669,93
	(a) = 70+73+74+75+013					
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	368 171,90	0,00	0,00	-368 171,90
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	367 458,35	0,00	0,00	-367 458,35
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	391,72	0,00	0,00	-391,72
778	Autres produits exceptionnels	0,00	321,83	0,00	0,00	-321,83
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
Т	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	17 667 154,00	17 257 655,97	388 000,00	0,00	21 498,03
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
7	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
	DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE tal des opérations réelles et d'ordre)	17 667 154,00	17 257 655,97	388 000,00	0,00	21 498,03
R 002	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 148 312,90				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

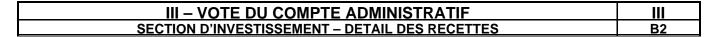
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040*, *RE 043 = DE 043*.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	137 500,00	38 800,00	27 541,00	71 159,00
2031	Frais d'études	122 500,00	23 600,00	27 541,00	71 359,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	15 000,00	15 200,00	0,00	-200,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	203 326,10	9 783,98	0,00	193 542,12
2111	Terrains nus	10 804,10	0,00	0,00	10 804,10
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	72 522,00	7 772,00	0,00	64 750,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	2 011,98	0,00	2 988,02
2184	Mobilier	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	505 500,60	44 355,58	51 694,14	409 450,88
2312	Terrains	0,00	33 419,67	0,00	-33 419,67
2314	Constructions sur sol d'autrui	505 500,60	10 935,91	51 694,14	442 870,55
12012	Opération d'équipement n° 12012 (3)	0,00	2 100,00	0,00	-2 100,00
1	Total des dépenses d'équipement	846 326,70	95 039,56	79 235,14	672 052,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 564 376,27	3 564 376,27	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 564 376,27	3 564 376,27	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00			
	Total des dépenses financières	3 864 376,27	3 564 376,27	0,00	300 000,00
Т	otal des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 710 702,97	3 659 415,83	79 235,14	972 052,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
T	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 710 702,97	3 659 415,83	79 235,14	972 052,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	462 377,53			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	3 112 000,00	3 108 981,74		3 018,26
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00		0,00
28031	Frais d'études	0,00	655,00		-655,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	5 770,00		-5 770,00
28141	Bâtiments sur sol d'autrui	1 307 060,00	1 307 060,00		0,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	20 630,26	11 089,00		9 541,26
28151	Installations complexes spécialisées	1 775 296,00	1 775 296,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 177,00	3 264,00		-87,00
28183	Matériel de bureau et informatique	744,74	755,74		-11.00
28184	Mobilier	1 021,00	1 021,00		0,00
28188	Autres	4 071.00	4 071,00		0.00
тот	TAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 574 377,53	3 108 981,74		465 395,79
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 574 377,53	3 108 981,74		465 395,79
Т	OTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 574 377,53	3 108 981,74	0,00	465 395,79
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 136 325,44			

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12012 (1) LIBELLE : NOUVEAU CENTRE TRAITEMENT SIL

Pour vote

			Eléments afféren	ts à l'exercice		Pour mémoire
Art. (2)	Libellé (3)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	DEPENSES	0,00	A 2 100,00	0,00	-2 100,00	в 93 687 283,18
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 100,00	0,00	-2 100,00	1 680 460,38
2031	Frais d'études	0,00	2 100,00	0,00	-2 100,00	1 676 738,59
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	3 721,79
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	39 041,55
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	8 549,45
2155	Outillage industriel	0,00	0,00	0,00	0,00	5 754,10
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	483,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	24 255,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	91 967 781,25
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	37 645 753,73
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	52 966 046,72
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	129 536,90
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106 443,90

	RECETTES (répartition)		Eléments afférer	ıts à l'exercice		Pour mémoire
	(Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	RECETTES	0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 92 450 657,72
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	92 450 000,01
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	92 450 000,01
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	657,71
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	657,71

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A -2 10	0,00 D-B -1 236 625,46

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

⁽³⁾ Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des ren	nboursements N	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					93 833 000,00									
d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					93 833 000,00									
06	CREDIT LOCAL DE FRANCE			01/04/2008	400 000,00	F		4,390	4,390	EUR	Α	С	N	A-1
07	CREDIT LOCAL DE FRANCE			01/07/2007	833 000,00	R	EURIBOR 3	3,972	3,972	EUR	Т	С	N	A-1
11	CAISSE D'EPARGNE LA			20/01/2012	410 000,00	F		3,660	3,660	EUR	Α	Р	N	A-1
12	ROCHELLE ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS			30/05/2012	2 500 000,00	R	LEP	4,150	4,150	EUR	Т	С	N	A-1
13	CAISSE D'EPARGNE LA ROCHELLE	26/11/2012		28/02/2013	2 000 000,00	F	EURIBOR 3	4,510	4,510	EUR	Т	С	N	A-1
14	CREDIT FONCIER			30/03/2017	10 000 000,00	F		4,690	4,690	EUR	Т	С	N	A-1
15	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	27/04/2012		30/03/2016	1 759 500,00	F	EURIBOR 3	4,400	4,400	EUR	Т	Р	N	A-1
16	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	24/12/2015		30/03/2016	1 040 500,00	F	EURIBOR 3	4,200	4,200	EUR	Т	P	N	A-1
17	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POITOU CHARENTE	19/08/2015		01/01/2021	40 265 000,00	R	Livret A	1,750	1,750	EUR	Α	С	N	A-1
18	PBB DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	06/10/2015		28/06/2019	32 000 000,00	F	EURIBOR 3	2,615	2,615	EUR	Т	С	N	A-1
19	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS			30/07/2020	2 625 000,00	F		0,720	0,720	EUR	Т	С	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					93 833 000,00										

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

					E	Emprunts et dettes au 31/12/N							
			0.11				Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
163 Emprunts obligataires (Total)	mprunts obligataires (Total) 0,00 0,00						0,00	0,00	0,00	0,00			
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		77 475 022,03					3 564 376,27	1 581 031,38	0,00	576 100,55	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		77 475 022,03					3 564 376,27	1 581 031,38	0,00	576 100,55	
06	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,390	26 666,62	1 186,92	0,00	0,00	
07	N	0,00	A-1	0,00	0,00	R	EURIBOR 3	0,000	27 766,86	0,00	0,00	0,00	
11	N	0,00	A-1	131 746,79	3,99	F		3,660	30 081,63	5 922,92	0,00	4 554,05	
12	N	0,00	A-1	0,00	0,00	R	LEP	2,900	62 500,00	433,05	0,00	0,00	
13	N	0,00	A-1	666 666,80	4,99	F	EURIBOR 3	4,510	133 333,32	34 280,18	0,00	2 614,49	
14	N	0,00	A-1	7 391 304,40	19,24	F		4,690	434 782,60	364 367,12	0,00	0,00	
15	N	0,00	A-1	1 441 990,27	17,99	F	EURIBOR 3	4,400	51 524,16	64 872,24	0,00	0,00	
16	N	0,00	A-1	848 600,76	17,99	F	EURIBOR 3	4,200	30 966,77	36 458,35	0,00	0,00	
17	N	0,00	A-1	37 580 666,66	23,00	R	Livret A	1,500	1 342 166,67	583 842,50	0,00	562 144,14	
18	N	0,00	A-1	27 051 546,35	17,24	F	EURIBOR 3	1,370	1 319 587,64	472 185,60	0,00	3 952,87	
19	N	0,00	A-1	2 362 500,00	22,58	F		0,720	105 000,00	17 482,50	0,00	2 835,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Synd.Intercom. du Littoral - Principal - CA - 2022

		Emprunts et dettes au 31/12/N													
Nature	Couverture ?		Catégorie d'emprunt		Durée	Туре	Taux d'intérêt	Niveau de taux		Annuité de l'exercice					
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	O/N (10)	Montant couvert	après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	résiduelle (en années)	de taux (12)	Index (13)	d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice			
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
Total général		0,00		77 475 022,03					3 564 376,27	1 581 031,38	0,00	576 100,55			

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		/\\\\\							THOSE THORSE					
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 :

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

		AII.T III OLO	OIL DE LA REI AR	IIIION DE L'ENCC	OKO (1)		
Inc	lices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	77 475 022,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplier to an incoming the state of t	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		31 010 309,28					32 000 000,00				0,00	0,00	0,00
10585465M	Emprunt 18 PBB	31 010 309,28	29/06/2043	NATIXIS	SWAP	Taux	32 000 000,00	30/03/2019	29/06/2043	Х	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		31 010 309,28					32 000 000,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	Effet de l'instrument de couverture								
Instruments de couverture		Taux pay	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	-	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						301 184,47	0,00		
10585465M	Emprunt 18 PBB	Fixe	2,620		0,000	301 184,47	0,00	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						301 184,47	0,00		

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2018-03-20
CGCT): 500,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	20/03/2018
L	Agencement, aménagement de bâtiments	20	20/03/2018
L	Agencement, aménagement de bâtiments	30	20/03/2018
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	20/03/2018
L	Constructions	30	20/03/2018
L	Equipements industriels	30	20/03/2018
L	Logiciels	2	20/03/2018
L	Matériels de bureau	5	20/03/2018
L	Matériels informatiques	3	20/03/2018
L	Matériels informatiques	5	20/03/2018
L	Petit matériel et équipement technique	5	20/03/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions. pour risques et charges (2)	200 000,00		2 020 000,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
Litige intéressement électrique 2018 (VEOLIA)	200 000,00	29/03/2022	2 020 000,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	200 000,00		2 020 000,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Prov. pour litiges Véolia Electricité 2018	Litige intéressement électrique 2018 (VEOLIA)	2 220 000,00	5	2 220 000,00	200 000,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	3 864 376,27	I 3 564 376,27
16 Empri	unts et dettes assimilées (A)	3 564 376,27	3 564 376,27
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 564 376,27	3 564 376,27
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	300 000,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 564 376,27	79 235,14	0,00	3 643 611,41

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	3 574 377,53	III 3 108 981,74
Ressource	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressource	es propres internes de l'année (b) (2)	3 574 377,53	3 108 981,74
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	655,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	5 770,00
28141	Bâtiments sur sol d'autrui	1 307 060,00	1 307 060,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	20 630,26	11 089,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 775 296,00	1 775 296,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 177,00	3 264,00
28183	Matériel de bureau et informatique	744,74	755,74
28184	Mobilier	1 021,00	1 021,00
28188	Autres	4 071,00	4 071,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	462 377,53	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 108 981,74	0,00	1 136 325,44	0,00	4 245 307,18

	Mo	ntant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 643 611,41
Ressources propres disponibles	IV	4 245 307,18
Solde	V = IV - II (3)	601 695,77

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽³⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien		Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement	
Acquisitions à titre onéreux					
02/02/2022	02/2022 PORTIQUES DE DETECTIONS DE RADIOACTIVIE MEDIS		0,00	10	
02/02/2022	PORTIQUES DE DETECTIONS DE RADIOACTIVIE MEDIS	1 150,91	0,00	10	
02/02/2022	PORTIQUES DE DETECTIONS DE RADIOACTIVIE OLERON	4 250,00	0,00	0	
02/02/2022	POTEAU INCENDIE CMVD	2 522,00	460,00	5	
14/02/2022	ORDINATEUR 2022	896,98	0,00	5	
28/02/2022	SENOGRAPHIE CMVD	11 800,00	655,00	15	
24/03/2022	PRESTATION COMMUNICATION	7 500,00	5 770,00	2	
04/08/2022	PORTIQUES DE DETECTIONS DE RADIOACTIVIE OLERON	1 530,00	0,00	0	
04/08/2022 PORTIQUES DE DETECTIONS DE RADIOACTIVIE OLERON		2 475,00	0,00	0	
04/08/2022	PRESTATION COMMUNICATION	2 500,00	5 770,00	2	
03/11/2022	PRESTATION COMMUNICATION	2 700,00	5 770,00	2	
03/11/2022	PRESTATION COMMUNICATION	2 500,00	5 770,00	2	
03/11/2022 TRAVAUX DE BOISEMENT A ECHILLAIS		2 100,00	0,00	20	
01/12/2022 CONE D ACCELERATION DES REJETS ATMOSPHERIQUE		5 250,00	87,00	5	
05/12/2022	TRAVAUX DE BOISEMENT A ECHILLAIS	33 419,67	0,00	20	
08/12/2022	ORDINATEUR 2022	1 115,00	11,00	5	
13/12/2022	SENOGRAPHIE CMVD	11 800,00	655,00	15	
Acquisitions à titre gratuit					
Mise à disposition					
Affectation					
Mises en concession ou affermage					
Divers					
TOTAL GENERAL		95 039,56	24 948,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

	Réalisations	
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00	_				0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72 Travaux en régie			0,00
	TOTAL GENERAL	0.00	1 0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
	TOTAL GENERAL	00,0

⁽¹⁾ Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement. (3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	5 145 407,65
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	5 145 407,65
Recettes réelles de fonctionnement	II	17 645 655,97

	1 / 11	
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1/11	29 16 1
Tart aco garantico a cimprant accoracco da titre de l'exercice en 70 (c)	17 "	20,10

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	5 (3)		S POURVUS SUR SETAIRES EN ETI	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ERE CL. (Av. Janv. 2022) FILIERE TECHNIQUE (c)	С	1,00 2,00	0,00 0,00	1,00 2,00	1,00 2,00	0,00 0,00	1,00 2,00
ADJ. TECH. PR. 1ERE CL. ENSEIGN. (Av. Janv. 2022) TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (Av. Sept. 2022)	C B	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

2111 201 2110 2111 (21110)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES: Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A le (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

017-251710687-20230314-DELIB082023-DE Reçu le 16/03/2023

Délibération 08/2023

SIL

Syndicat Inter communautaire du Littoral

Comité Syndical

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 14 mars 2023

Le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire le 14 mars 2023, sur convocation faite et affichée le 7 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 31 Nombre de conseillers présents : 22

Président : Didler SIMONNET

Secrétaire de séance : CRETIN Emmanuel

Présents titulaires :

ADOLPHE Mariette – CRETIN Emmanuel - LAFARIE Thomas – LAUMONIER Bernard - PORTIER Myriam - RENOUX Éric - SAINTLOS Thierry – SIMONNET Didier - BESSAGUET Bruno - BLANCHE Hervé – BURNET Alain - DURIEUX Michel – LESAUVAGE Thierry - MAUGAN Claude - MORIN Henri – PACAUD Lionel - ROUYER Denis - VILLAUTREIX Marie-Josée - BROUHARD Patrice - SERVENT François

Présents suppléants délégués :

CUVILLER Armelle - BARCAT Jacky

Titulaires excusés :

DUJEAN Bruno – DURESSAY Julien – MADRANGES Gilles - ROY Serge - CHEVILLON Pierre - PARENT Michel - RABELLE Dominique – ROBILLARD Patrice – BERCHKOFF Thibault – KAREHNKE Anne - VITET Françoise

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibèrer.

017-251710687-20230314-DELIB082023-DE Reçu le 16/03/2023

Objet: Affectation des résultats 2022

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-5 relatif à l'affectation des résultats;
- Vu compte de gestion 2022 approuvé ;
- Vu le compte administratif 2022 approuvé

Résultat du compte administratif 2022

Les résultats suivants sont constatés au compte administratif 2022 :

Section d'investissement : Excédent de 852 755.48 €
Section de fonctionnement : Excédent de 585 891.35 €

Affectation du résultat

Compte tenu du besoin :

En fonctionnement : les pertes en recettes sur les années antérieures et du besoin de

crédits pour l'équilibre du budget 2023

En investissement : une partie du capital non couvert par les amortissements

Il est proposé d'affecter le résultat 2022 comme suit :

852 755.48 €
585 891.35 €
1 438 646.83 €

ésident

Didie

Votée à l'unanimité

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

Délais et voies de recours: Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (affichage ou insertion dans le recueil des actes administratifs) des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet www.telerecours.fr

017-251710687-20230314-DELIB092023-DE Reçu le 16/03/2023

Délibération 09/2023

SIL

Syndicat Inter communautaire du Littoral

Comité Syndical

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 14 mars 2023

Le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire le 14 mars 2023, sur convocation faite et affichée le 7 mars 2023,

Nombre de conseillers en exercice : 31 Nombre de conseillers présents ; 22

Président: Didier SIMONNET

Secrétaire de séance : CRETIN Emmanuel

Présents titulaires :

ADOLPHE Mariette – CRETIN Emmanuel - LAFARIE Thomas – LAUMONIER Bernard - PORTIER Myriam - RENOUX Éric - SAINTLOS Thierry – SIMONNET Didier - BESSAGUET Bruno - BLANCHE Hervé – BURNET Alain - DURIEUX Michel – LESAUVAGE Thierry - MAUGAN Claude - MORIN Henri – PACAUD Lionel - ROUYER Denis - VILLAUTREIX Marie-Josée - BROUHARD Patrice - SERVENT François

Présents suppléants délégués :

CUVILLER Armelle - BARCAT Jacky

Titulaires excusés :

DUJEAN Bruno – DURESSAY Julien – MADRANGES Gilles - ROY Serge - CHEVILLON Pierre - PARENT Michel - RABELLE Dominique – ROBILLARD Patrice – BERCHKOFF Thibault – KAREHNKE Anne - VITET Françoise

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

017-251710687-20230314-DELIB092023-DE Reçu le 16/03/2023

Objet : Cotisations de régularisation 2022

Le Comité syndical:

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5711-1,

Vu les statuts du SIL adoptés le 10 mars 2020 applicables en 2021 et notamment leur article 12 relatif à la détermination des contributions des adhérents ;

Vu les cotisations prévisionnelles appelées au budget primitif 2022;

Vu les tonnages recensés de déchets traités dans les différents centres de traitement du SIL en 2022;

Vu le rapport présentant le calcul des régularisations de cotisations 2022 :

Considérant que les statuts en vigueur en 2022 prévoyaient que la contribution est répartie entre les membres du Syndicat Mixte au prorata du tonnage des déchets ménagers traités par EPCI,

Considérant que les crédits correspondant aux sommes à encaisser par le SIL au titre des régularisations 2022 sont inscrits en recettes d'exploitation du budget 2023,

Considérant que les crédits correspondant aux sommes à reverser par le SIL au titre des régularisations 2022 sont inscrits en dépenses d'exploitation du budget de l'exercice 2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de :

Fixer le montant de la régularisation des cotisations des EPCI comme suit §

Collectivités Adhérentes	Régularisation 2022		
CARA	402 000 €	A percevoir par le SIL	
CARO	-30 057 €	A reverser par le SIL	
CCIO	-19 940 €	A reverser par le SIL	
ССВМ	-68 998 €	A reverser par le SIL	
CYCLAD	-36 205 €	A reverser par le SIL	
TOTAL GENERAL	246 800 €		

- prendre acte du montant des cotisations de régularisation 2022 ainsi calculées,
- autorise l'ordonnateur à procéder à l'émission des titres de recette et mandats correspondants sur le budget de l'exercice 2023,
- autorise le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

Votée à l'unanimité

Transmis en sous-préfecture le : Affiché le :

Certifié exécutoire le :

Délais et voies de recours. Recours gracieux ou recours contentieux deffectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (uffichage ou insertion dans le recueil des actes administratifs) des actes réglementaires. Le recours gracieux dont être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentienx qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la reponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois yaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contențieux. Le recours contențieux peut être directement adresse au Tribunul Administratif. Il peut être saisi par le bians du site Internet www.telerecours.fr

017-251710687-20230314-DELIB10A2023-BF Recu le 16/03/2023

Délibération 10A/2023

SIL

Syndicat Inter communautaire du Littoral

Comité Syndical

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 14 mars 2023

Le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire le 14 mars 2023, sur convocation faite et affichée le 7 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 31 Nombre de conseillers présents : 22

Président : Didier SIMONNET

Secrétaire de séance CRETIN Emmanuel

Présents titulaires

ADOLPHE Mariette – CRETIN Emmanuel - LAFARIE Thomas – LAUMONIER Bernard - PORTIER Myriam - RENOUX Éric - SAINTLOS Thlerry – SIMONNET Didier - BESSAGUET Brunc - BLANCHE Hervé – BURNET Alain - DURIEUX Michel – LESAUVAGE Thierry - MAUGAN Claude - MORIN Henri – PACAUD Lionel - ROUYER Denis - VILLAUTREIX Marie-Josée - BROUHARD Patrice - SERVENT François

Présents suppléants délégués :

CUVILLER Armelle - BARCAT Jacky

Titulaires excusés :

DUJEAN Bruno – DURESSAY Julien – MADRANGES Gilles - ROY Serge - CHEVILLON Pierre - PARENT Michel - RABELLE Dominique – ROBILLARD Patrice – BERCHKOFF Thibault – KAREHNKE Anne - VITET Françoise

Le guorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

017-251710687-20230314-DELIB10A2023-BF

Objet: Vote du budget primitif 2023

Le Comité syndical:

- Vu les dispositions comptables et financières du code général des collectivités territoriales;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4;
- Ayant débattu des orientations budgétaires lors de la séance du 02/03/2023 et ayant pris acte de ce débat par délibération spécifique n° 02/2023;
- Vu la délibération 9/2023 fixant le montant des cotisations de régularisation 2022 inscrites au budget 2023;
- Ayant entendu le rapport de présentation du budget primitif 2023;
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2023 dont la synthèse est annexée.

AUTORISE le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

Le Président Didia SIMONNET

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

16-03-2023

Delais et votes de recours: Recours gracieux ou recours contentieux. à effectuer dans un détai de 2 mois à crimpter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (affichage ou insertion dans le recour) des actes administratifs) des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le détai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le détai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunul Administratif. Il peut être saixi par le biais du site Internet www.telerecours.fr

017-251710687-20230314-DELIB10A2023-BF Reçu le 16/03/2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	BP 2022	BP 2023
011	Charges à carac	tère généi	12 464 583,11	13 731 850,00	
	ü	60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	12 079 358,11	13 007 900,00
		6041	Traitement des déchets ménagers	6 896 000,00	7 387 500,00
		6042	Traitement du biodéchets	4 858,11	8 600,00
		6043	Traitement des déchets verts	810 000,00	807 000,00
		6044	Traitement du stabilisat	672 000,00	350 000,00
		6045	Traitement des EMR	3 690 000,00	4 447 800,00
F		606	Achats non stockés	6 500,00	7 000,00
		61	SERVICES EXTERIEURS	130 975,00	448 700,00
		62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	148 250,00	154 250,00
		63	IMPOTS ET TAXES	106 000,00	121 000,00
012	Charges de per	sonnel et i	frais assimilés	242 800,00	334 400,00
65	Indémnités de			80 700,00	79 700,85
66	Charges financ	ières		2 027 918,11	1 735 053,79
67	Charges except			225 000,00	0,00
68	Provisions pou			200 000,00	0,00
022	Dépenses imp			88,15	200 000,00
023	Virement à la s		vestissement	462 377,53	1 152 728,50
042	Amortissemen			3 112 000,00	3 199 949,41
			Total Général	18 815 466,90	20 433 682,55

Recettes

Chapitres	Désignation	Articles	Désignation	BP 2022	BP 2023
013	Atténuations d	e charges		10 200,00	17 000,00
70			naine et ventes diverses	1 745 626,00	1 891 000,00
		703	Ventes de produits résiduels	73 000,00	36 000,00
		7031	Ventes matériaux ferreux et non-fe	73 000,00	36 000,00
		706	Prestations de services	1 672 626,00	1 855 000,00
		7061	Recette déchets ménagers	570 000,00	680 000,00
		7062	Vente chaleur	474 000,00	575 000,00
		7063	Recette déchets verts	8 626,00	0,00
		7064	Vente électricité	620 000,00	600 000,00
74	Subventions d'	exploitation		15 911 328,00	17 672 927,07
75	Autres produit			0,00	0,00
77	Produits excep			0,00	0,00
78			ents, dépréc. & provisions	0,00	0,00
002	Excédent de fo			1 148 312,90	852 755,48
552	1=		Total Général	18 815 466,90	20 433 682,55

017-251710687-20230314-DELIB10A2023-BF Reçu le 16/03/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>

Chapitres	Désignation	BP 2022	BP 2023
020	Dépenses imprévues	300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	3 564 376,27	3 452 169,76
2031	Frais d'études	122 500,00	118 231,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	15 000,00	
21	Investissements	203 326,10	467 374,36
23	Investissements en cours	505 500,60	600 794,14
	Total Général	4 710 702,97	4 938 569,26

Recettes

Chapitres	Désignation	BP 2022	BP 2023	
001	Excédent d'investissement reporté	1 136 325,44	585 891,35	
021	Virement de la section de fonctionnement	462 377,53	1 152 728,50	
28	Amortissements	3 112 000,00	3 199 949,41	
	Total Général	4 710 702,97	4 938 569,26	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25171068700020

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Synd.Intercom. du Littoral Synd.Intercom. du Littoral

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ROCHEFORT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET: Principal (2)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	1,
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Detail des operations de couverture	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et récettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et récettes des services d'eau et d'assainissement - investissement (1) A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	Sans Object
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	33
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	Suns Object
	2.4
C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	34 36
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	
	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) D. A môté et cientaries	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	2-
D - Arrêté et signatures	37

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

	EXPLOITATION				
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	20 433 682,55	19 580 927,07		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)		
T S	REPORTE (2)	0,00	852 755,48		
F	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	20 433 682,55	20 433 682,55		
		INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 859 334,12	4 352 677,91		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	79 235,14	0,00		
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 585 891,35		

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 938 569,26	4 938 569,26
---	--------------	--------------

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (3)	25 372 251,81	25 372 251,81
- 11			

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 464 583,11	0,00	13 731 850,00	13 731 850,00	13 731 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	242 800,00	0,00	334 400,00	334 400,00	334 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 700,00	0,00	79 700,85	79 700,85	79 700,85
Т	otal des dépenses de gestion des services	12 788 083,11	0,00	14 145 950,85	14 145 950,85	14 145 950,85
66	Charges financières	2 027 918,11	0,00	1 735 053,79	1 735 053,79	1 735 053,79
67	Charges exceptionnelles	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	200 000,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	88,15		200 000,00	200 000,00	200 000,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	15 241 089,37	0,00	16 081 004,64	16 081 004,64	16 081 004,64
023	Virement à la section d'investissement (6)	462 377,53		1 152 728,50	1 152 728,50	1 152 728,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 112 000,00		3 199 949,41	3 199 949,41	3 199 949,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	3 574 377,53		4 352 677,91	4 352 677,91	4 352 677,91
	TOTAL	18 815 466,90	0,00	20 433 682,55	20 433 682,55	20 433 682,55

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DEC DEPENCES DEVELOTATION CHANGE EEG	00 400 000 55

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 20 433 682,55

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 200,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 745 626,00	0,00	1 891 000,00	1 891 000,00	1 891 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 911 328,00	0,00	17 672 927,07	17 672 927,07	17 672 927,07
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-	Total des recettes de gestion des services	17 667 154,00	0,00	19 580 927,07	19 580 927,07	19 580 927,07
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	17 667 154,00	0,00	19 580 927,07	19 580 927,07	19 580 927,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	17 667 154,00	0,00	19 580 927,07	19 580 927,07	19 580 927,07

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 852 755,48

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 20 433 682,55

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	4 352 677,91
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Synd.Intercom. du Littoral - Principal - BP - 2023

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	137 500,00	27 541,00	90 690,00	90 690,00	118 231,00
21	Immobilisations corporelles	203 326,10	0,00	467 374,36	467 374,36	467 374,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	505 500,60	51 694,14	549 100,00	549 100,00	600 794,14
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	846 326,70	79 235,14	1 107 164,36	1 107 164,36	1 186 399,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 564 376,27	0,00	3 452 169,76	3 452 169,76	3 452 169,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des dépenses financières	3 864 376,27	0,00	3 752 169,76	3 752 169,76	3 752 169,76
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	des dépenses réelles d'investissement	4 710 702,97	79 235,14	4 859 334,12	4 859 334,12	4 938 569,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 710 702,97	79 235,14	4 859 334,12	4 859 334,12	4 938 569,26

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 938 569,26

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL
4.0		0,00	0,00			(= RAR + vote)
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'investissement	2.22	0.00			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
20		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04	incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00
23	cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'équipement	ŕ	,	•	•	,
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	et réserves	ŕ	,	2,00	2,00	3,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	cautionnements reçus					
18	Compte de liaison :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	affectat° (BA,régie) (5)					
26	Participat° et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	rattachées Autres immobilisations					
27	financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45	Total des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	pour le compte de	,,,,	,,,,	,,,,,	-,	.,
	tiers (6)					
Total	des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ď	investissement			ŕ	,	ŕ
021	Virement de la section	462 377,53		1 152 728,50	1 152 728,50	1 152 728,50
	d'exploitation (4)					, i
	a oxploitation (4)	l l		ļ	Į Į	li l

Synd.Intercom. du Littoral - Principal - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert	3 112 000,00		3 199 949,41	3 199 949,41	3 199 949,41
	entre sections (4)					
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
	des recettes d'ordre l'investissement	3 574 377,53		4 352 677,91	4 352 677,91	4 352 677,91
	TOTAL	3 574 377,53	0,00	4 352 677,91	4 352 677,91	4 352 677,91

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	585 891,35
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 938 569,26

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	4 352 677,91

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- $\hbox{(3) Le vote de l'organe d\'elib\'erant porte uniquement sur les propositions nouvelles}.$
- (4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 731 850,00		13 731 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	334 400,00		334 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	79 700,85		79 700,85
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 735 053,79 0,00 0,00	0,00 0,00 3 199 949.41	1 735 053,79 0,00 3 199 949,41
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	,	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00		200 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 152 728,50	1 152 728,50
	Dépenses d'exploitation – Total	16 081 004,64	4 352 677,91	20 433 682,55

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 20 433 682,55

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 452 169,76	0,00	3 452 169,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	118 231,00	0,00	118 231,00
21	Immobilisations corporelles (6)	467 374,36	0,00	467 374,36
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	600 794,14	0,00	600 794,14
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00		300 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	4 938 569,26	0,00	4 938 569,26

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 938 569,26

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 000,00		17 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 891 000,00		1 891 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	17 672 927,07		17 672 927,07
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	19 580 927,07	0,00	19 580 927,07

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 852 755,48

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 20 433 682,55

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 23	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
23 26	Participations et créances rattachées	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0.00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 199 949,41	3 199 949,41
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 152 728,50	1 152 728,50
	Recettes d'investissement – Total	0,00	4 352 677,91	4 352 677,91

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 585 891,35

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 4 938 569,26

Synd.Intercom. du Littoral - Principal - BP - 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	12 464 583,11	13 731 850,00	13 731 850,00
604	Achats d'études, prestations de services	12 072 858,11	13 000 900,00	13 000 900,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6066	Carburants	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	6 000,00	6 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 700,00	1 700,00	1 700,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	3 500,00	206 000,00	206 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	14 000,00	14 000,00	14 000,00
617 6226	Etudes et recherches Honoraires	74 775,00 104 000,00	190 000,00 104 000,00	190 000,00 104 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000.00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	3 000,00	3 000,00
6237	Publications	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	750,00	750,00	750,00
6251	Voyages et déplacements	3 400,00	6 000,00	6 000,00
6257	Réceptions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	1 100,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	500,00	500,00
6288	Autres	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	105 000,00	120 000,00	120 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	242 800,00	334 400,00	334 400,00
6218	Autre personnel extérieur	19 000,00	10 500,00	10 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	400,00	400,00
6411 6413	Salaires, appointements, commissions	150 000,00 0,00	139 000,00 84 000,00	139 000,00 84 000,00
6415	Primes et gratifications Supplément familial	600,00	1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	37 000,00	37 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 000,00	43 000,00	43 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	500,00	500,00	500,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	7 000,00	10 000,00	10 000,00
648	Autres charges de personnel	3 000,00	6 000,00	6 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 700,00	79 700,85	79 700,85
6531	Indemnités élus	73 000,00	72 000,00	72 000,00
6532	Frais de mission élus	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	600,00	600,00	600,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	100,85	100,85
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	12 788 083,11	14 145 950,85	14 145 950,85
66	Charges financières (h) (9)	2 027 040 44	1 725 052 70	1 73F 0E2 70
	Charges financières (b) (8)	2 027 918,11	1 735 053,79	1 735 053,79
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 050 000,00 -22 081,89	1 757 001,50	1 757 001,50
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE		-21 947,71	-21 947,71
67	Charges exceptionnelles (c)	225 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	225 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	200 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	200 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	88,15	200 000,00	200 000,00
,	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	15 241 089,37	16 081 004,64	16 081 004,64
023	Virement à la section d'investissement	462 377,53	1 152 728,50	1 152 728,50
		702 011,00		
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 112 000,00	3 199 949,41	3 199 949,41

Synd.Intercom. du Littoral - Principal - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 574 377,53	4 352 677,91	4 352 677,91
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
7	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 574 377,53	4 352 677,91	4 352 677,91
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE ptal des opérations réelles et d'ordre)	18 815 466,90	20 433 682,55	20 433 682,55

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 433 682,55

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	554 152,84
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-576 100,55
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-21 947,71

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	10 200,00	17 000,00	17 000,00
64198 6459	Autres remboursements Rembourst charges SS et prévoyance	1 200,00 9 000,00	8 000,00 9 000,00	8 000,00 9 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 745 626,00	1 891 000,00	1 891 000,00
703 706	Ventes de produits résiduels Prestations de services	73 000,00 1 672 626,00	36 000,00 1 855 000,00	36 000,00 1 855 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 911 328,00	17 672 927,07	17 672 927,07
74	Subventions d'exploitation	15 911 328,00	17 672 927,07	17 672 927,07
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	00,0
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	17 667 154,00	19 580 927,07	19 580 927,07
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	17 667 154,00	19 580 927,07	19 580 927,07
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	17 667 154,00	19 580 927,07	19 580 927,07

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	852 755,48
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	20 433 682,55

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)			
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	137 500,00	90 690,00	90 690,00			
2031	Frais d'études	122 500,00	90 690,00	90 690,00			
2088	Autres immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	203 326,10	467 374,36	467 374,36			
2111	Terrains nus	10 804,10	0,00	0,00			
2135	Installations générales, agencements	0,00	351 569,00	351 569,00			
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	100 000,00	29 000,00	29 000,00			
2153	Installations à caractère spécifique	72 522,00	71 000,00	71 000,00			
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	5 805,36	5 805,36			
2184	Mobilier	5 000,00	0,00	0,00			
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	505 500,60	549 100,00	549 100,00			
2313	Constructions	0,00	50 000,00	50 000,00			
2314	Constructions sur sol d'autrui	505 500,60	204 100,00	204 100,00			
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	295 000,00	295 000,00			
12012	Opération d'équipement n° 12012 (5)	0,00	0,00	0,00			
	Total des dépenses d'équipement	846 326,70	1 107 164,36	1 107 164,36			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	3 564 376,27	3 452 169,76	3 452 169,76			
1641	Emprunts en euros	3 564 376,27	3 452 169,76	3 452 169,76			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00			
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00			
020	Dépenses imprévues	300 000,00	300 000,00	300 000,00			
	Total des dépenses financières	3 864 376,27	3 752 169,76	3 752 169,76			
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00			
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 710 702,97	4 859 334,12	4 859 334,12			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00			
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00			
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00			
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00			
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 710 702,97	4 859 334,12	4 859 334,12			

	<u>'</u>
RESTES A REALISER N-1 (10)	79 235,14
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 938 569,26

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	00,0
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	462 377,53	1 152 728,50	1 152 728,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 112 000,00	3 199 949,41	3 199 949,41
28031	Frais d'études	0,00	1 529,00	1 529,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	4 715,00	4 715,00
28141	Bâtiments sur sol d'autrui	1 307 060,00	1 302 054,00	1 302 054,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	20 630,26	11 089,00	11 089,00
28151	Installations complexes spécialisées	1 775 296,00	1 769 231,00	1 769 231,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 177,00	4 271,00	4 271,00
28183	Matériel de bureau et informatique	744,74	891,41	891,41
28184	Mobilier	1 021,00	1 021,00	1 021,00
28188	Autres	4 071,00	105 148,00	105 148,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 574 377,53	4 352 677,91	4 352 677,91
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	3 574 377,53	4 352 677,91	4 352 677,91
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 574 377,53	4 352 677,91	4 352 677,91

_	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	585 891,35
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 938 569,26

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Ш
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12012 (1) LIBELLE : NOUVEAU CENTRE TRAITEMENT SIL

Pour vote

Art. (2)	Réalisations Libellé (2) cumulées au 01/01/N		Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)	
	DEPENSES	1 676 738,59	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00	
20	Immobilisations incorporelles	1 676 738,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	1 676 738,59	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice			
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours	00,0	0,00			

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)			Montant maximum autorisé au 01/01/N Montant des tirages N-1		Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement							
51928 Autres avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat		-					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					90 100 000,00									
d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)					90 100 000,00									
11	CAISSE D'EPARGNE LA ROCHELLE			20/01/2012	410 000,00	F		3,660	3,660	EUR	А	Р	N	A-1
13	CAISSE D'EPARGNE LA ROCHELLE	26/11/2012		28/02/2013	2 000 000,00	F	EURIBOR 3	4,510	4,510	EUR	Т	С	N	A-1
14	CREDIT FONCIER			30/03/2017	10 000 000,00	F		4,690	4,690	EUR	Т	С	N	A-1
15	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	27/04/2012		30/03/2016	1 759 500,00	F	EURIBOR 3	4,400	4,400	EUR	Т	Р	N	A-1
16	CAISSE D EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	24/12/2015		30/03/2016	1 040 500,00	F	EURIBOR 3	4,200	4,200	EUR	Т	Р	N	A-1
17	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POITOU CHARENTE	19/08/2015		01/01/2021	40 265 000,00	R	Livret A	1,750	1,750	EUR	А	С	N	A-1
18	PBB DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	06/10/2015		28/06/2019	32 000 000,00	F	EURIBOR 3	2,615	2,615	EUR	Т	С	N	A-1
19	ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS			30/07/2020	2 625 000,00	F		0,720	0,720	EUR	Т	С	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat	_						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					90 100 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

						Emprunt	s et dettes au 01/01	1/N				
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		77 475 022,03					3 452 169,76	1 757 001,50	0,00	554 152,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		77 475 022,03					3 452 169,76	1 757 001,50	0,00	554 152,84
11	N	0,00	A-1	131 746,79	3,99	F		3,660	31 182,62	4 821,93	0,00	3 476,17
13	N	0,00	A-1	666 666,80	4,99	F	EURIBOR 3	4,510	133 333,32	28 183,33	0,00	2 161,83
14	N	0,00	A-1	7 391 304,40	19,24	F		4,690	434 782,60	343 692,60	0,00	0,00
15	N	0,00	A-1	1 441 990,27	17,99	F	EURIBOR 3	4,400	53 828,92	62 567,48	0,00	0,00
16	N	0,00	A-1	848 600,76	17,99	F	EURIBOR 3	4,200	32 287,99	35 137,13	0,00	0,00
17	N	0,00	A-1	37 580 666,66	22,99	R	Livret A	1,500	1 342 166,67	563 710,00	0,00	542 067,56
18	N	0,00	A-1	27 051 546,35	17,23	F	EURIBOR 3	1,370	1 319 587,64	702 162,53	0,00	3 738,28
19	N	0,00	A-1	2 362 500,00	22,58	F		0,720	105 000,00	16 726,50	0,00	2 709,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Synd.Intercom. du Littoral - Principal - BP - 2023

		Emprunts et dettes au 01/01/N												
						Taux d'intérêt Annuité de l'exercice								
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice		
Total général		0,00		77 475 022,03					3 452 169,76	1 757 001,50	0,00	554 152,84		

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

	,	/\\ 110 I\L	7 (17 11 11 10 17											
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 - ITPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)											
Structure	lices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	Nombre de	8	0	0	0	0					
taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	produits			•	, and the second	•					
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	77 475 022,03	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(D) Multiplicateur jusqu a 5 ; multiplicateur jusqu a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits	0	0	0	0	0					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Nombre de produits						0				
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00				
	Montant en euros						0,00				

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture				
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		31 010 309,28					32 000 000,00				0,00	0,00	0,00
10585465M	Emprunt 18 PBB	31 010 309,28	29/06/2043	NATIXIS	SWAP	Taux	32 000 000,00	30/03/2019	29/06/2043	Х	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		31 010 309,28					32 000 000,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

0	-0-												
		Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d	'emprunt (8)					
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	•	Après opération de couverture				
Taux fixe (total)						0,00	0,00						
Taux variable simple (total)						301 184,47	0,00						
10585465M	Emprunt 18 PBB	Fixe	2,620		0,000	301 184,47	0,00	A-1	A-1				
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00						
Total						301 184,47	0,00						

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

 ${\bf A1.6-AUTRES\ DETTES} \\ {\bf (Issues\ des\ engagements\ juridiques\ pris\ autres\ que\ ceux\ destinés\ à\ financer\ la\ prise\ en\ charge\ d'un\ emprunt)}$

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2018-03-20
CGCT): 500,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	20/03/2018
L	Agencement, aménagement de bâtiments	20	20/03/2018
L	Agencement, aménagement de bâtiments	30	20/03/2018
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	20/03/2018
L	Autres agencements, aménagements de terrains	20	20/03/2018
L	Constructions	30	20/03/2018
L	Equipements industriels	30	20/03/2018
L	Logiciels	2	20/03/2018
L	Matériels de bureau	5	20/03/2018
L	Matériels informatiques	5	20/03/2018
L	Petit matériel et équipement technique	5	20/03/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		2 220 000,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
Litige SOVAL	0,00	29/03/2022	2 220 000,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		2 220 000,00	2 220 000,00	0,00	2 220 000,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Prov. pour litiges Véolia Electricité 2018	Litige SOVAL	2 220 000,00	5	2 220 000,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	SES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES ES =A + B	3 752 169,76	I 3 752 169,76
16 Empr	runts et dettes assimilées (A)	3 452 169,76	3 452 169,76
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 452 169,76	3 452 169,76
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	300 000,00	300 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00	300 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 752 169,76	79 235,14	0,00	3 831 404,90

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES	(RESSOURCES PROPRES) = a + b	4 352 677,91	III 4 352 677,91
Ressources	s propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222 F	FCTVA	0,00	0,00
10228 A	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26 I	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources	s propres internes de l'année (b) (3)	4 352 677,91	4 352 677,91
15 I	Provisions pour risques et charges		
169 I	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26 I	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031 I	Frais d'études	1 529,00	1 529,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 715,00	4 715,00
28141 I	Bâtiments sur sol d'autrui	1 302 054,00	1 302 054,00
28145	Aménagements construction sol d'autrui	11 089,00	11 089,00
28151 I	Installations complexes spécialisées	1 769 231,00	1 769 231,00
28153 I	Installations à caractère spécifique	4 271,00	4 271,00
	Matériel de bureau et informatique	891,41	891,41
	Mobilier	1 021,00	1 021,00
28188	Autres	105 148,00	105 148,00
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 152 728,50	1 152 728,50

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 352 677,91	0,00	585 891,35	0,00	4 938 569,26

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 831 404,90
Ressources propres disponibles	IV	4 938 569,26
Solde	V = IV - II (6)	1 107 164,36

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	5 209 171,26
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	5 209 171,26
Recettes réelles de fonctionnement	II	19 580 927,07

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	26.60
Tart add garantide a disprant adderage as three actions of the form	.,	20100

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	CATEGORIES (2)	EMF	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS		
GRADES OU EMPLOIS (1)		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	GETAIRES EN ETF AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL. (Av. Janv. 2019) ATTACHE TERRITORIAL	C A	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR (Avant Mars 2016) TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (Av. Sept. 2022)	A B	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00	1,00 1,00	0,00 0,00	1,00 1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT			
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00				
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00				
TOTAL GENERAL				0,00				

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	0.112

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation :

Présenté par (1) , A le (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : .

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.

AR Prefecture

017-251710687-20230314-DELIB10B2023-DE Reçu le 16/03/2023

Délibération 10B/2023

SIL

Syndicat Inter communautaire du Littoral

Comité Syndical

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 14 mars 2023

Le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire le 14 mars 2023, sur convocation faite et affichée le 7 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 31 Nombre de conseillers présents : 22

Président : Didler SIMONNET

Secrétaire de séance : CRETIN Emmanuel

Présents titulaires

ADOLPHE Mariette - CRETIN Emmanuel - LAFARIE Thomas - LAUMONIER Bernard - PORTIER Myriam - RENOUX Éric - SAINTLOS Thierry - SIMONNET Didier - BESSAGUET Bruno - BLANCHE Hervé - BURNET Alain - DURIEUX Michel - LESAUVAGE Thierry - MAUGAN Claude - MORIN Henri - PACAUD Lionel - ROUYER Denis - VILLAUTREIX Marie-Josée - BROUHARD Patrice - SERVENT François

Présents suppléants déléqués :

CUVILLER Armelle - BARCAT Jacky

Titulaires excusés :

DUJEAN Bruno – DURESSAY Julien – MADRANGES Gilles - ROY Serge - CHEVILLON Pierre - PARENT Michel - RABELLE Dominique – ROBILLARD Patrice – BERCHKOFF Thibault – KAREHNKE Anne - VITET Françoise

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer.

AR Prefecture

017-251710687-20230314-DELIB10B2023-DE Reçu le 16/03/2023

Objet: Cotisations 2023

Le Comité syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5711-1, l'article L.2224-13 du CGCT, et l'article L.5721-6-1 du CGCT,

Vu les statuts du SIL adoptés le 19 octobre 2021 et notamment leur article 12 relatif à la détermination des contributions des adhérents ;

Vu le budget primitif 2023;

Ayant entendu le rapport présentant le budget primitif 2023 qui explicite le calcul des cotisations 2023 ;

Considérant que le Syndicat mixte exerce en lieu et place de ses membres la compétence traitement des déchets des ménages et assimilés après la collecte qui elle, reste du ressort des EPCI membres,

Considérant que les statuts adoptés le 19 octobre 2021 ont été clarifiés pour intégrer la composante tri dans la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que les statuts du Syndicat prévoient que chaque année, le Comité Syndical délibère sur les modalités de calcul de la contribution de ses adhérents,

Considérant que lorsque les opérations de traitement, quel que soit le type de déchet, sont effectuées par le syndicat au moyen de contrats dédiés au territoire de chaque EPCI, en particulier dans l'attente de la mise en place d'un équipement unique ou d'une fillère unique, la contribution des EPCI correspond au coût engendré spécifiquement par l'exécution desdits contrats,

Considérant que les frais d'administration générale sont imputés et ventilés sur les dépenses des équipements ou filières uniques communs à tous les adhérents et que chaque EPCI y contribue au prorata de ses tonnages,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2022, les marchés de tri des emballages ménagers recyclables des différents EPCI ont été transférés au SIL et qu'il convient de les intégrer dans le montant des cotisations prévisionnelles annuelles,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de :

 Fixer les montants prévisionnels des cotisations prévisionnelles de l'année 2023 comme suit :

Proposition 2023	Membres du SIL				Entente		
	CDA Royan	CDA Rochefort	CDC Oléron	CDC Marennes	CYCLAD		
Coût net hors DV biodéchets et EMR		11 639 027					
Tonnage Estimé	48,30%	28,67%	14,40%	4,58%	4,05%	100,00%	
Part	5 621 289 €	3 337 271 €	1 676 525 €	532 543 €	471 399 €	11 639 027 €	
Echillais existant		150 000 €		Y PLANE		150 000,00 €	
Participation OM	5 621 289,26 €	3 487 270,68 €	1 676 524,87 €	532 543,19 €	471 399,35 €	11 789 027,35 €	
Coût DV	376 000,00 €	185 000,00 €	170 000,00 €	76 000,00 €	. €	807 000,00 €	
Recettes DV		6 300,00 €				6 300,00 €	
Participation DV	376 000,00 €	178 700,00 €	170 000,00 €	76 000,00 €	. €	800 700,00 €	
Coût BIODECHETS		2 345,45 €	6 254,55 €			8 600,00 €	
Tonnage		27,3%	72,7%			100%	
Participation BIODECHETS		2 345,45 €	6 254,55 €			8 600,00 €	
Participation EMR	1 999 900,00 €	1 171 500,00 €	1 040 100,00 €	236 300,00 €		4 447 800,00 €	
Participation Entente	172 948,72 €	102 307,69 €	85 256,41 €	19 487,18 €		380 000,00 €	
PARTICIPATION 2023	8 170 137,98 €	4 942 123,83 €	2 978 135,82 €	864 330,37 €	471 399,35 €	17 426 127,35 €	

AR Prefecture

017-251710687-20230314-DELIB10B2023-DE Reçu le 16/03/2023

AUTORISER le Président à signer les documents qui s'y rapportent.

Votée à l'unanimité

Le Président Didier SIMONNET

Transmis en sous-préfecture le : Affiché le :

Certifié exécutoire le :

Délais et voies de recours: Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication (affichage ou insertion dans le recueil des actes administratifs) des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adresse à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouvem contrir le délai de recours contentieux peut être directement adresse au Tribunal Administratif. Il peut être saisi par le biais du site Internet www,telerocours fr